

Deux ans de premier et des deux premiers
 importants ni allies des futurs conjoints, & des deux premiers pères des Epoux, moi mes
 Notaire et adjoint Municipal apres avoir fait lecture des futurs conjoints et des
 temoins, premierement de l'acte de naissance de Joseph pieters en date du 10 de
 Decembre mil sept cent Soixante quinze qui consiste qu'il est né en la commune
 de Winnezele de Legitim mariage de Pierre Jean pieters & de Isabelle porrige
 Secondement de l'acte de naissance de Marie Therese Lesschave en date du
 deux novembre mil sept cent Soixante deux, qui consiste qu'elle est née a Winnezele
 de Legitim mariage de Jacques Lesschave & de Barbe Lesschave, praisamment du
 consentement mutuel des futurs Epoux, que nous avons lu & publié de
 premieres de mariage des futurs conjoints dressé par moi Notaire et adjoint
 Municipal de cette commune. Le tout de ce mot et affixe du même jour
 a la porte de la maison principale de la maison commune de Winnezele
 que desdits Joseph pieters & Marie Therese Lesschave en ont déclaré & prononcé
 l'acte de mariage & se prendre mutuellement pour Epoux j'ai prononcé au nom de la Sei-
 gneurie de Winnezele le present acte que Joseph pieters & Marie Therese Lesschave ont fait en mariage &
 l'ont nommé ont signé avec moi, l'Epoux & les autres temoins ont déclaré de
 leur avoir signé
 fait en la maison commune de Winnezele les jour mois & an que dessus
 Joseph pieters & Marie Therese Lesschave Frans vand roene
 Notaire